
Comédie

Programme Comédie
www.comedie.org

Etude de cas

La Charte de bien vivre en Belledonne

Concilier différents usages de l'espace

Etude réalisée à l'occasion du

Séminaire acteurs chercheurs du 27 juin 2006
« Regards pluridisciplinaires sur des expériences locales de concertation »

et du

Forum régional du 28 juin 2006
sur la concertation et la médiation environnementales

Evénements organisés dans le cadre du Programme Comédie,
coordonnés par GEYSER et l'AFIP avec l'appui de
la Fondation de France et de la Région Rhône-Alpes

*On peut habiter un bonheur de studio
ou une chambre de bonne exigüe,
une cité radieuse ou celles qui fendent l'âme,
un quartier industriel ou une banlieue désoeuvrée,
une résidence chic ou un ensemble pas cher,
l'habiter comme l'habiller ne se mesure pas seulement
à la qualité de la coupe et du tissu, mais à la façon
de le porter, de se tenir, de marcher.
C'est autant une affaire de manière d'être
que d'occupation.*

*Jean-Pierre Martineau.
Anthropologie clinique de l'habiter, 1995.*

Réalisation des entretiens et rédaction : Pierre-Yves Guihéneuf, Geysler.

Personnes entrevues :

- Roger BABOUD-BESSE, Fédération départementale des chasseurs
- Sophie MAZALTO, Espace Belledonne
- Loïc PERRON, SUACI Alpes du Nord
- Gérard PHILIP, restaurateur
- Véronique PEYRACHE-GADEAU, résidente
- Jacqueline REBUFFET, agricultrice, Adabel
- Stéphanie RENARD, Adabel
- Christian ZARKA, résident

Avril 2006.

1. Le contexte et l'historique du projet

Le massif de Belledonne, dans l'Isère, est situé à une demi-heure en voiture de l'agglomération grenobloise. Situé en bordure de l'autoroute qui relie la préfecture à Chambéry, c'est un massif de moyenne altitude qui regroupe 22 communes. Aucun périmètre administratif ne couvre l'ensemble du massif de Belledonne : ni Parc naturel régional ni intercommunalité unique qui lui donnerait sa cohérence territoriale. Les communes sont partagées entre deux communautés de communes, ou affiliées à aucune d'entre elles. Même si l'unité géographique du massif est évidente, celui-ci souffre donc d'un déficit de lisibilité, au contraire de la Chartreuse ou du Vercors tout proches. Il souffre peut-être même d'un déficit d'identité : il n'existe pas, par exemple, de nom pour qualifier les habitants de Belledonne.

Par contre, le massif ne souffre pas d'un déficit d'attractivité. La proximité de Grenoble, Chambéry et Crolles et la crise foncière que traverse la vallée, qui souffre d'un manque de terrains à bâtir, y ont amené de nouveaux résidents, qui s'installent dans les villages. Le week-end et durant les vacances, les urbains viennent y pratiquer des sports de pleine nature ou simplement la randonnée.

Quant aux habitants de souche, après avoir vu leur nombre diminuer durant plusieurs décennies au profit des centres urbains de la vallée, ils ont redécouvert depuis quelques années les avantages d'une résidence dans le massif. Mais trouver un logement pour les jeunes couples n'est pas toujours facile car les disponibilités sont limitées et les prix montent.

Quant à l'activité de la population, elle a profondément évolué. L'agriculture ne concerne plus qu'une fraction minoritaire des habitants et n'occupe plus autant d'espace que par le passé. Si les fermes sont encore souvent au cœur des villages, les animaux ne maîtrisent plus la végétation des coteaux et des alpages comme ils le faisaient autrefois. La forêt progresse lentement au rythme des boisements spontanés et avec elle, la faune s'adapte. Le grand gibier, par exemple, se développe, à l'instar des sangliers qui trouvent des territoires de plus en plus vastes. Les pratiques des habitants, notamment la chasse, doivent également s'adapter à cette évolution.

Tous ces éléments sont à l'origine de conflits d'usage dans le massif de Belledonne et c'est pour tenter d'y trouver une solution qu'en 2001, l'ADABEL a mis en place un processus de concertation aboutissant à la rédaction de la charte « Bien vivre en Belledonne ».

2. Les acteurs

Le commanditaire

L'ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne) est à l'origine du projet et en a assuré l'animation. Elle regroupe environ 200 agriculteurs ainsi que les élus des 22 communes du massif de Belledonne. Elle a été créée en 1985 pour favoriser le développement des activités agricoles et promouvoir des activités complémentaires. Depuis 1996, sa priorité est la gestion de l'espace. L'ADABEL est une association regroupant élus et agriculteurs de Belledonne et est animée par une conseillère en développement local de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

L'animatrice

L'animation du projet a été assurée par le personnel de l'ADABEL, principalement Mme Stéphanie Renard. Des stagiaires y ont également fortement contribué. Une aide méthodologique a été apportée par M. Loïc Perron, du Groupement d'intérêt scientifique Alpes du Nord, et M. Frédéric Escallier, de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Les participants

Entre 30 et 40 habitants de Belledonne ont participé aux réunions de concertation, dont les deux tiers environ y ont assisté plus d'une fois. Certains d'entre eux venaient à titre individuel, d'autres représentaient des organisations (sans pour autant disposer de mandat leur permettant de les engager) : fédération départementale des chasseurs, Fédération de la randonnée de l'Isère, Groupement des sylviculteurs de Belledonne, Office national des forêts, Association des résidents du Haut Bréda, etc. Certains venaient en tant qu'élus municipaux ou en tant que représentants d'institutions locales (Maison de la montagne, Espace Belledonne qui regroupe des communes, Office du tourisme des Sept Laux) d'autres en tant que responsables d'entreprises (hôtels-restaurants, commerce de produits fermiers, centre équestre...). Les agriculteurs étaient présents à travers l'Adabel.

3. Les étapes du processus

1) A l'origine : communiquer vers les nouveaux résidents

Le processus a été initié par des agriculteurs de l'Adabel qui, au cours de réunions de l'association, évoquent les conflits de voisinage avec les nouveaux résidents. Ceux-ci ont fait construire leurs habitations dans les villages, parfois à proximité d'exploitations agricoles. Pour eux, ces habitants issus de la ville ne sont pas connaisseurs des usages de la campagne. Ils sont porteurs d'un imaginaire de liberté associé à la montagne et cherchent à compenser dans leurs lieux de résidence les entraves qu'ils ont pu connaître en ville ou dans leur activité professionnelle. Ils sont porteurs de réclamations parfois jugées injustifiées : faire taire le coq qui chante tous les matins, faire cesser les sonneries des cloches de l'église, assurer la libre circulation des promeneurs et empêcher les éleveurs de poser des clôtures barrant les sentiers, éviter que les routes ne soient salies par les bouses de vaches ou par la boue adhérent aux roues des tracteurs, etc. Ils n'hésitent pas à déposer des réclamations en mairie. Certaines de ces attentes, comme le fait de laisser ouverts les chemins, sont jugées légitimes par les élus et par des structures comme l'Adabel, qui ont entrepris par exemple d'aménager des passages

canadiens. D'un autre côté, les résidents sont à l'origine de dérangements : clôtures ouvertes et non refermées lors de leurs randonnées, herbe des prairies couchées la veille de la fenaison, chiens divagants qui effraient les troupeaux, fruits cueillis dans les vergers, etc. Evoquant ces difficultés, les agriculteurs rencontrent l'assentiment des élus locaux qui les engagent à poursuivre ce travail.

L'idée originale est simple : il s'agit de diriger des messages envers cette population qui méconnaît les usages du lieu, afin de lui faire adopter les codes de conduite des ruraux et tolérer les dérangements causés par les pratiques des habitants. Il s'agit donc de mener des actions de communication. On imagine par exemple de demander aux mairies d'envoyer un document de recommandation sur les usages des lieux aux personnes demandant un dossier de permis de construire. On parle déjà d'une charte, qui ne serait pas construite avec ces personnes, mais élaborée par les habitants d'origine à leur intention : la charte d'accueil du résident en Belledonne, qui deviendra au fil du temps « Charte d'accueil », puis « Charte de bien vivre en Belledonne ». Les premiers documents font état du manque d'information des nouveaux résidents et des touristes et du « *respect qu'il faut avoir pour les cultures [et des] odeurs et du bruit que la vie rurale implique* ».

Mais il apparaît à certains participants qu'une action de communication comme celle qui était envisagée serait peu efficace et pourrait être vécue comme un « avertissement » préalable destinés aux nouveaux venus et visant à préserver les usages des « anciens ». Cela risquerait de crispier les relations plutôt que de les fluidifier. Le groupe commence donc à réfléchir à une nouvelle approche en termes de communication et décide de destiner des messages aux enfants des écoles pour mieux toucher leurs parents. En avril 2001, l'Adabel lance un concours de dessins « Dessine-moi Belledonne » dans cinq écoles primaires pour engager des activités avec les enfants et les enseignants.

2) Elargissement du sujet et exposé des conflits

Avant même la mise en place des premières réunions, la réflexion au sein des membres de l'Adabel évolue et s'élargit. D'une part, il apparaît les conflits ne séparent pas aussi clairement les nouveaux et les anciens arrivants, mais que les habitants de souche entre eux connaissent également entre eux des conflits d'usage. La libre circulation sur les chemins, par exemple, est une exigence des chasseurs et des pêcheurs autant que des nouveaux venus. Les agriculteurs reprochent aux chasseurs un agrainage parfois abusif et une pression de chasse insuffisante sur les sangliers, qui causent d'importants dégâts en retournant les prairies. Leurs chiens effraient les troupeaux, comme ceux des simples promeneurs. Les chasseurs accusent certains agriculteurs de demander des compensations abusives au titre des dégâts causés par le gibier... Des chasseurs et des pêcheurs demandent que les chemins, parfois entravés par les clôtures, restent ouverts. On leur reproche en retour de ne pas refermer les clôtures derrière eux.... Ces plaintes relativisent la place des nouveaux résidents et cessent de les mettre en position de gêneurs exclusifs, puisque certaines de leurs récriminations reçoivent l'appui d'habitants de souche. Des élus font remarquer que certaines des demandes des nouveaux résidents peuvent également s'avérer justifiées et que le bien-être de cette population contribue, non seulement à la paix des villages, mais également au maintien des services. Est donc évoquée l'idée de faire participer certains nouveaux résidents aux réunions de travail afin de bénéficier de leur point de vue. Pour cela, l'Adabel réalise une série d'entretiens avec des élus du massif afin d'identifier auprès d'eux les personnes-ressources à mobiliser.

D'autre part, les participants identifient d'autres usagers de l'espace que les nouveaux résidents : il s'agit de tous ceux qui viennent faire de la marche, du VTT, de l'escalade ou

d'autres activités sportives sans pour autant résider sur place. Ces visiteurs occasionnels partagent certaines caractéristiques avec les nouveaux résidents mais introduisent également de nouvelles problématiques, comme celle du stationnement anarchique des véhicules qui bloquent fréquemment la circulation des engins agricoles et forestiers. Ces questions reçoivent un certain écho auprès des élus membres de l'Adabel, qui estiment que le territoire subit une surfréquentation sans équipement adapté et qui se demandent comment tirer parti de cet afflux sans dégrader les lieux ni créer des conflits supplémentaires. Ils envisagent de canaliser les visiteurs par des équipements appropriés afin de désengorger certains sites. La création du groupe vient à point pour alimenter leurs réflexions.

Le groupe de travail initial s'ouvre donc. Grâce aux personnes identifiées par les élus et à celles connues des premiers participants, des invitations sont lancées à des individus les plus divers possible, leur seul point commun étant de résider ou d'exercer une activité, quelle qu'elle soit, sur le massif de Belledonne. Certains font partie d'associations, sont élus municipaux ou travaillent dans des structures locales, mais aucun ne dispose d'un mandat de négociation permettant d'engager sa structure. Lors des huit réunions successives qui sont menées entre mai et septembre 2001, près d'une quarantaine de personnes participeront au moins une fois, et une plus d'une vingtaine d'entre elles assisteront à plusieurs réunions.

3) Mise en place de la démarche

L'Adabel s'occupe logiquement d'animer ce processus qui naît à l'initiative de ses membres et commence à organiser des réunions de travail. Préalablement, en avril 2001, elle sollicite Loïc Perron et Frédéric Escallier pour un soutien méthodologique. Ces deux personnes ne participent pas aux réunions mais fournissent des conseils à l'animatrice, l'aident à rédiger les comptes-rendus et à préparer les réunions. Les principes donnés concernent l'animation des réunions (fixer des règles du jeu, réguler les prises de parole, pratiquer l'écoute active et les reformulations), la mise en place d'une progression dans les échanges (séparer l'identification des problèmes et la recherche de solutions, classer les idées évoquées, alterner travail en plénière et en sous-groupes, etc.) et la suggestion d'outils d'animation, comme le *brainstorming* ou divers supports de classement d'idées.

Le 2 mai 2001 est organisée la première réunion de travail du groupe élargi, dont le but annoncé est de « *se connaître et se faire connaître* », et faire réfléchir chacun sur le comportement à avoir quant aux autres acteurs du territoire.

Deux questions initiales sont posées aux participants : « *Quels sont les trois problèmes qui vous préoccupent au niveau de l'agriculture et qui pourraient être améliorés par une charte de bien vivre ensemble en Belledonne ?* » et « *Quels sont les trois points forts de l'agriculture que vous aimeriez mieux faire connaître ?* ». L'Adabel souhaitait ainsi éviter de focaliser le débat sur les points noirs et évoquer également des aspects positifs.

Chacun est donc invité, par écrit et par oral, à expliciter ses pratiques et à présenter les conflits d'usage qui le concerne. Les problèmes sont simplement listés avant que ne soient recherchés des solutions. Les tensions internes à la population de souche sont largement mentionnées.

« *Au début, raconte un participant, tout le monde était invité à donner son avis, c'était l'exposé des récriminations* ». « *C'était une partie de ping-pong, se rappelle un autre, chacun se renvoyait la balle et avait des critiques à faire à tous les autres* ».

Cette phase initiale a été vécue comme quelque peu désordonnée et souvent difficile à vivre par les participants. « *Les gens se rendaient compte que ce qui les réunissait, c'étaient les conflits. Ce n'était pas très gratifiant* ».

Surgissent également des questions plus générales sur la déprise agricole, l'emploi et la diversification, la carence d'identité collective qui nuit à la commercialisation des produits de terroir, l'évolution de la politique agricole, le développement du tourisme... Tous ces aspects ne pourront pas être approfondis par le groupe, notamment parce que certains d'entre eux sont déjà abordés par l'Adabel dans le cadre d'autres activités, notamment sur la gestion de l'espace et le développement des productions agricoles. Il est décidé de centrer le travail sur les aspects relationnels afin de déboucher sur une charte « de bien-vivre ensemble en Belledonne ».

Parallèlement à ces réunions, l'Adabel collecte des données complémentaires.

- **Enquête auprès des élus.** Des entretiens sont réalisés auprès des maires du massif de Belledonne, portant sur leur vision de l'agriculture, des relations entre agriculteurs et autres acteurs de la commune, du projet de charte. Une synthèse des entretiens réalisés est ensuite diffusée au groupe. Cette synthèse n'apporte pas d'éléments véritablement nouveaux, mais fait état du regard bienveillant des élus sur le projet de charte. Elle minore cependant l'importance des conflits entre agriculteurs et autres acteurs de la vie locale « *du fait qu'il y a peu d'agriculteurs* ». Les élus soulignent le rôle de l'agriculture dans la gestion de l'espace et les productions de qualité. Ils mettent en avant le devoir d'information envers les nouveaux arrivants et le devoir de respect de ces derniers envers la population locale. Ils proposent l'aide des municipalités pour diffuser la charte.

D'une certaine façon, les résultats de ces entretiens ne sont pas à la hauteur de la réflexion du groupe : les conflits sont replacés selon un axe nouveaux arrivants / population de souche et les solutions limitées à des actions d'information dirigées vers les premiers.

- **Enquête auprès des parents d'élèves.** Des questionnaires sont distribués aux parents d'élèves des écoles ayant participé au concours de dessins, portant sur leur vision de l'agriculture et sur les nuisances qu'elle génère, ainsi que sur les raisons de leur choix du lieu de résidence. 162 questionnaires sont recueillis. Ils montrent que les habitants ont choisis Belledonne pour la qualité des paysages et le calme, considèrent que l'impact de l'activité agricole est globalement positif et que son rôle réside en l'entretien des paysages et les productions de qualité. La majorité d'entre eux estiment qu'elle ne produit pas de nuisances. Ceux qui les évoquent citent, par ordre d'importance décroissante, les insectes, les odeurs, le bruit, les pollutions, les clôtures et les difficultés de circulation sur les routes étroites. Enfin, lorsqu'ils sont invités à hiérarchiser les principes qui pourraient inspirer des règles de bonne conduite, c'est la notion de respect qui est mise en avant, devant celles de tolérance, communication, compréhension ou connaissance.

Les résultats de cette enquête ont quelque peu surpris les participants à la concertation. L'image de l'agriculture par les habitants est globalement favorable, les nuisances semblent ressenties par une petite minorité. On peut penser que la majorité d'entre eux estiment appliquer à eux-mêmes la notion de respect qu'ils mettent en avant.

Suite à ces apports extérieurs, le groupe passe à la phase de propositions. Il est décidé de miser sur « *l'exemplarité d'action individuelles, d'actes citoyens* ». Une liste de principes de

portée générale est établie, puis une liste d'actions que les signataires s'engagent à promouvoir (voir la charte en annexe).

4) Diffusion de la charte

Cinq réunions publiques sont organisées par les membres du groupe dans différentes communes du massif pour présenter leur travail.

Un résumé de la charte, édité sous la forme d'une simple feuille recto-verso, est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 22 communes. Les habitants sont invités à s'engager personnellement à adopter un comportement respectueux des autres usagers et à proposer de nouvelles actions citoyennes. Une édition plus complète de la charte (annexe) leur est alors envoyée. Ce document, imprimé en couleurs et en grand format, a été conçu pour être conservé par les habitants.

Les membres du groupe diffusent la charte lors de comices, foires et événements divers. L'Adabel réalise un jeu de l'oie destiné aux enfants, qui décline les principes de la charte et qui est utilisé dans les écoles. Un livret pédagogique est également diffusé auprès des enseignants, à destination des enfants du primaire.

4. L'animation : facteurs de succès et limites

L'évolution du groupe de concertation

Le groupe de concertation s'est révélé mouvant : outre l'animatrice, il a été composé d'au moins trente-trois personnes dont treize ont assisté à trois réunions ou plus (sur sept) mais dont une seule a participé à l'ensemble du processus. Ce nombre important et les fluctuations dans la participation ont rendu plus complexe le travail d'animation.

Cependant, la plupart des participants enquêtés ont vécu ces réunions comme fructueuses en ce qui concerne leur propre vision des problèmes. L'ambiance conflictuelle du début a progressivement laissé place à des attitudes de collaboration. *« Au début, on vient avec des idées précises et puis, avec le dialogue, on se met avoir des doutes, on intègre les remarques des autres. On passe par une période où on s'interroge, ce n'est pas facile. Il faut du temps ».*

Le temps est nécessairement important dans ce processus, pourtant le rythme a été assez soutenu : les réunions du groupe se sont étalées sur deux mois. Les déterminants du changement d'attitude de chacun restent mystérieux, même si quelques éléments sont proposés :

- la présence de l'animatrice qui a fixé un cadre de dialogue et définit des règles ;
- la présence d'une personne particulièrement intransigeante qui, par réaction, aurait provoqué un changement d'attitude des autres participants en montrant les impasses du refus des concessions ;
- le détour par une exploration collective de la problématique générale du territoire, l'évocation d'un contexte global qui aurait raffermi chez les membres du groupe la conscience d'appartenir à un même territoire et qui leur aurait montré la précarité de certaines activités, notamment l'agriculture.

La démarche d'animation

Lorsque le projet débute en 2001, l'animatrice de l'Adabel est peu expérimentée et peu formée au dialogue territorial. Elle reconnaît que l'animation n'a pas été aisée, surtout au début. La tâche est rendue plus complexe par le fait que la composition du groupe change d'une réunion à l'autre, même si un « noyau dur » se maintient. L'appui méthodologique du GIS Alpes du Nord, même sans intervention directe, lui permet de poser quelques bases méthodologiques :

- fixer collectivement des règles au fonctionnement du groupe, les faire valider par tous, s'y référer ensuite en cas de problème ;
- compléter les réunions périodiques par des apports extérieurs (enquêtes auprès des parents d'élèves, entretiens auprès des élus) qui permettent d'élargir le cadre de réflexion ;
- ne pas faire de proposition, attendre que celles-ci viennent des participants.

La démarche d'animation est jugée positivement par la plupart des participants enquêtés. Certains font cependant état d'une phase initiale confuse et désordonnée, lors de l'énoncé des problèmes. D'autres regrettent au contraire son caractère trop « scolaire » et estiment qu'elle n'a pas permis d'aller au fond des problèmes.

La question du statut de l'Adabel méritait d'être posée. Localement, cette association est considérée comme au service du monde agricole. L'Adabel est animée par une salariée de la Chambre d'Agriculture et est reconnue par cette dernière comme comité territorial. L'association reste cependant libre de ses activités. L'initiative du dialogue venant de ses membres, il semblait logique qu'elle prenne en charge l'animation du processus, mais elle prenait de ce fait le risque de ne pas paraître neutre. Là, c'est l'attitude d'impartialité de l'animatrice qui lui a permis de gagner en légitimité. L'un des participants signale que le succès d'un tel groupe nécessite de la part de l'animatrice « *une neutralité sans faille* ».

En revanche, le statut de l'Adabel a pesé de façon importante sur le contour de la concertation : seuls ont été abordés les problèmes impliquant l'agriculture. Par exemple, les questions liées à la sécurité des promeneurs lors des actions de chasse ont été écartées, l'Adabel estimant qu'elle dépassait là le cadre de sa mission.

5. La concertation, outil d'animation du territoire ?

L'Adabel a fait le choix d'un processus de dialogue centralisé à l'échelle du massif : un seul groupe s'est réuni pour les 22 communes.

Elle a également fait le choix d'une démarche en deux étapes :

1. l'élaboration de la charte par un processus de concertation participatif ;
2. la diffusion de cette charte par des actions de communication plus conventionnelles (distribution dans les boîtes aux lettres, réunions publiques, présentation et explication lors des manifestations locales, jeu et livret proposé aux écoles, etc.)

Autant la première phase a pu être considérée comme satisfaisante par les personnes enquêtées, autant la seconde a clairement montré des limites. Comment passer d'une réflexion à huis clos à une dynamique de territoire ? L'expérience de l'Adabel, à ce titre, est révélatrice

d'une difficulté méthodologique bien plus générale. Dans ce cas, plusieurs problèmes peuvent être soulevés :

- ne peut-on pas douter de la force de conviction de la simple « exemplarité d'actes citoyens » ? Une liste de recommandations, même assortie de la signature de personnes connues sur le territoire, peut-elle contribuer à modifier les comportements individuels si les destinataires n'acquiescent pas préalablement une connaissance suffisamment approfondie des réalités des autres habitants, voire conserve ses préjugés éventuels ? Autrement dit, peut-on imaginer reproduire les changements de perspective observés parmi les membres les plus assidus du groupe de concertation en faisant l'économie d'un dialogue de deux mois durant lequel, selon les dires des participants « *chacun a été remis en cause et déstabilisé* » et grâce auquel les idées reçues bousculées ?
- l'une des difficultés venait du fait que les participants au groupe de concertation étaient là à titre individuel, sans mandat de négociation de la part de leurs organisations respectives. Cela leur a donné une liberté de parole et d'engagement, mais a réduit de fait l'impact ultérieur de l'initiative. Comment faire passer ensuite ces bonnes résolutions si ce n'est par sa seule force de conviction ? On peut comprendre alors que le processus d'évolution des pratiques soit plus lent, d'autant plus que les personnes engagées dans le groupe étaient déjà celles qui semblaient le mieux disposées à remettre en cause la situation antérieure.

On comprend qu'il soit difficile de reproduire le processus de concertation pour tous les habitants du massif, mais comment trouver les leviers pertinents du changement individuel ? « *Pour que ce soit efficace, il faudrait en parler beaucoup plus que nous ne le faisons* » rapporte l'un des participants, mais le bénévolat a des limites. On peut prolonger cette observation par l'interrogation suivante : des relais plus institutionnels ne devraient-ils pas être pris, par exemple par les communes ? La mise en place de groupes de concertation par les collectivités locales (voir « Les actes citoyens » sur la charte en annexe) n'a - pour le moment - pas été suivie d'effet.

Des participants regrettent que des actions de sensibilisation sur l'agriculture n'aient pas été plus importantes, après l'élaboration de la charte. Il est apparu en effet très clairement au cours des réunions que beaucoup de différends naissaient de méconnaissances des pratiques des agriculteurs et de leur rôle sur le territoire et il apparaissait logique de penser que des connaissances sur l'agriculture devaient être apportées à la population non agricole pour que celle-ci s'approprie les recommandations de la charte.

Il serait abusif de prétendre que cette expérience n'a pas eu d'effet sensible. Selon les participants, elle a eu au moins trois conséquences :

- elle a permis une évolution de l'attitude personnelle des membres du groupe de concertation, qui sont pour la plupart engagés dans des structures collectives. « *Ceux qui étaient autour de la table ont changé un peu. Les problèmes demeurent, mais il y a moins d'agressivité entre les gens. Il y a plus de dialogue qu'autrefois. L'expérience de la concertation a été positive* ». Cette expérience a donc facilité les relations entre les groupes, même si le chemin qui mène au changement de chaque individu est sans doute encore long.

- elle a encouragé la mise en place de dispositifs, de la part des communes, visant à mieux gérer les flux de visiteurs, par exemple en aménageant des parcours, des aires de stationnement, etc.
- elle a contribué à « mettre sur la table » un débat qui, jusqu'alors, n'était pas suffisamment explicite, ce qui est le premier pas vers des changements plus concrets.

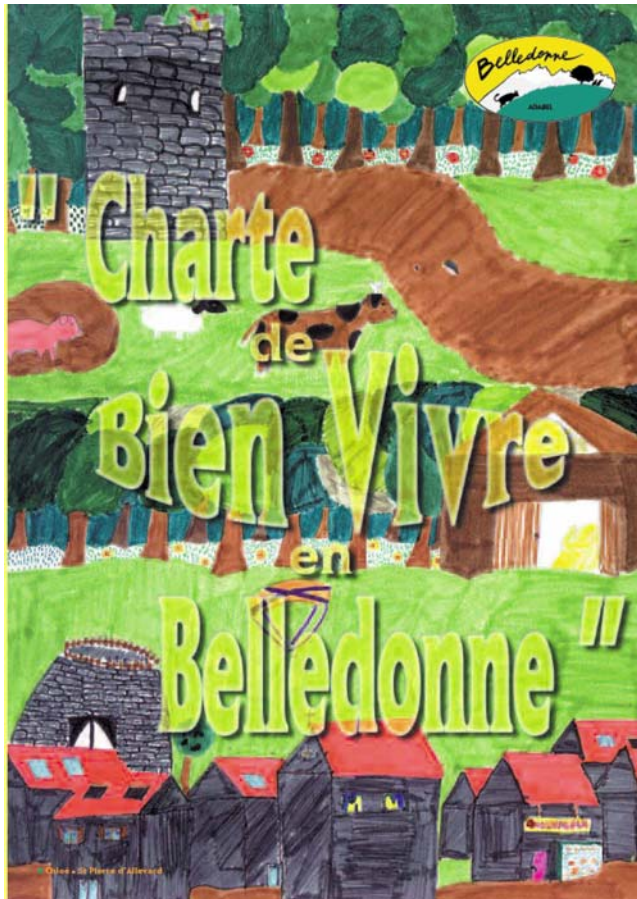
6. Les habitants : changer ou faire changer ?

« On a voulu passer un message fort à ces urbains qui viennent à la campagne. Quand on vient à la campagne, il faut en accepter les contraintes ». « Notre objectif était de faire passer le message par les enfants ». Faire comprendre : cet objectif affirmé avec force par plusieurs participants est révélateur du sentiment, exprimé par les initiateurs du processus, que leur revendications étaient justes et devaient être entendues. Deux registres principaux sont mobilisés par eux à cet effet :

- l'antériorité : selon ce principe, les premiers occupants ont le droit de fixer les règles d'usage et les nouveaux doivent s'adapter.
- le professionnalisme : les agriculteurs tirent leur revenu de leur action sur le territoire, les autres y voient un terrain de loisir « *ce n'est pas comparable* », rapporte un participant.

A-t-on alors accepté des concessions pour en obtenir en échange ou a-t-on véritablement engagé un processus de remise en cause et de dialogue sur le fond ? Cette question rejoint celle d'un participant : « *Est-on allé au fond des choses ?* ». Plusieurs personnes ont par exemple manifesté un sentiment d'invasion face aux évolutions démographiques du massif, une remise en cause de leur droit de propriété par ceux qui arpentent le territoire et s'arrogent un droit de regard sur leurs pratiques, la crainte de ne plus avoir prise sur l'évolution de la région, de ne plus maîtriser son devenir. Problème plus vaste que la simple résolution de conflits d'usage. Dans ce registre, le dispositif de concertation a-t-il permis d'aborder le fond du problème ? Celui-ci est-il à la portée d'une action de ce type et dans l'affirmative, comment la rendre plus efficace ?

Annexe 1



Préserver l'âme de Belledonne

Le projet de charte est né de la volonté des agriculteurs de concilier les différents usages de Belledonne. L'objectif est de favoriser une meilleure harmonie de vie entre les agriculteurs et les autres acteurs de Belledonne (promeneurs, randonneurs, chasseurs, résidents, touristes,...). Cette charte est une action de communication sur les gestes quotidiens qui permettent de maintenir de bonnes relations. Elle est née d'une démarche de démocratie participative, au cours de laquelle les différents utilisateurs de l'espace ont été associés. Un groupe s'est constitué pour travailler à l'élaboration du document. Il comprend des agriculteurs, des élus, des chasseurs, des résidents,... Chacun apporte son point de vue et sa vision. Ensemble, ils ont défini certains principes fondamentaux et actes citoyens qu'ils s'engagent à respecter. C'est la notion d'exemplarité qui prime : en s'engageant à titre individuel, ils espèrent ouvrir la voie à de nombreuses autres personnes.

L'élaboration de cette charte a également inclus un travail dans les écoles du massif à travers un concours de dessin intitulé "Dessine-moi Belledonne". Elle est aussi et surtout un premier pas dans la campagne de communication et de sensibilisation à la fragilité du territoire rural et de l'agriculture de montagne dans Belledonne. Belledonne présente une vie rurale très riche et très présente qui fait sa spécificité. Elle a ses contraintes et ses avantages et il faut les connaître quand on veut s'y installer. De cette manière, Belledonne gardera son âme...

Belledonne

est un territoire traditionnellement agricole et sylvoicole, marqué par une culture rurale forte. Aujourd'hui, il accueille de plus en plus de personnes : nouveaux résidents, randonneurs, promeneurs, chasseurs, pêcheurs... D'une façon générale, le territoire évolue. Il est aujourd'hui nécessaire de trouver un équilibre entre culture rurale et urbaine. Chacun doit apprendre à connaître l'autre et à comprendre ses attentes. Souvent, les intérêts sont convergents, voire similaires. C'est le cas pour la gestion de l'espace et la préservation des paysages. Bien vivre en Belledonne, c'est connaître et respecter l'autre. C'est comprendre que la diversité est source de richesse et d'ouverture.

C'est l'objet de la "charte de bien vivre en Belledonne"

Témoignages

Alexia : J'habite en Belledonne à la montagne et je m'y plais parce que j'ai un grand champ et la forêt en face de ma maison avec une balancelle. Quel bonheur, on peut aller se promener et on voit plein d'animaux : des vaches, des moutons, des marmottes et d'autres choses sympa. Quand on regarde dans le ciel, on voit des parapentes. Quel bonheur, on peut aller en vélo au petit village qui est au-dessus de ma maison. Avec mes copines, on va s'amuser dans ma grange et j'ai deux animaux : un chat et un chien. J'adore ma maison parce qu'elle est grande. Quand j'étais petite, j'étais avec mes parents, je vais faire des randonnées. On va aussi visiter des villages ou la Tour d'Aquin.

Noël : J'habite dans la charte de Belledonne à St Pierre d'Allevard, dans un hameau où il y a des vaches et peu de maisons. J'aime bien St Pierre parce qu'il y a l'air pur, les torrents, la forêt, les animaux sauvages comme le loup, les marmottes, les chamois et la neige. En plus, on peut faire du ski. Mais, il y a des désavantages : il n'y a pas d'hôpital, ni de gare, ni d'école. On est aussi loin des grands magasins.

HerBe
RoChE
Elevage
Eboulement
BergErie
JarDin
MaisOn
CharNe
SapiN
VachE

Les 1^{ers} signataires vous attendent...

- Josée Argoud-Puy**, Conseillère municipale de Courmouzel
- Pierre Arzac**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Roger Baboud-Besse**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Yvonique Bellin**, Agriculteur
- Eugène Besson**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Sylvie Brégarat**, Conseillère municipale de Courmouzel
- Marie-Thérèse Brozeau**, Conseillère municipale de Courmouzel
- Gabriel Cartier-Millon**, Membre de la Chambre d'Agriculture de l'Isère
- Dany Cosson**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Christian Gaillard**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Bernard Giraudy**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Alméc Gros**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Eric Gros**, Membre de la commune
- Thierry Guérin**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Jean Lombard**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Sophie Mazalto**, Membre de la commune
- François Moulin**, Membre de la commune
- Max Mure**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Jacques Paris**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Yvonique Peyrache-Gadeau**, Conseillère municipale de Courmouzel
- Gérard Philipp**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Bernard Pras**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Jean-Marc Raffin**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Jacqueline Rebuffet**, Conseillère municipale de Courmouzel
- Jean-Claude Riffant**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Georges Salamand**, Conseiller municipal de Courmouzel
- Gérard Vial-David**, Conseiller municipal de Courmouzel

Contacts
Laurence Guichon, Conseillère en développement local et territoire ADARL
 ☎ 04 76 20 68 45
Stéphanie Renard, Conseillère Jossier rural
 ☎ 04 76 43 60 48

© Conception Chartre d'Agriculture de l'Isère - Sep. 2003

Les actes citoyens

En tant que citoyen

- Ne pas m'approprier les chemins ruraux ;
- Ne pas abandonner mes déchets en milieu naturel ;
- Respecter la propriété publique et privée, les cultures, les arbres en forêt ;
- Faire attention au danger lié à la présence d'enfants autour du matériel agricole, forestier et des animaux ;
- Apprendre à tolérer les inconvénients générés par l'agriculture et la sylviculture
- Ne pas laisser divaguer les chiens ; ils peuvent apeurer les animaux ;
- Ne pas pique-niquer sur les piles de bois.

En tant qu'agriculteur

- Respecter les contrats signés avec l'Europe, l'Etat et les collectivités locales pour l'entretien de l'espace ;
- Accueillir et informer les nouveaux résidents et touristes sur mon métier d'agriculteur ;
- Installer des chicane permettant la circulation d'autres utilisateurs lorsque mes parcelles sont traversées par des chemins de randonnée.

En tant que randonneur

- Respecter le matériel de balisage des sentiers ;
- Respecter les parcs et clôtures et les refermer après passage
- Respecter et utiliser les stationnements prévus au départ des sentiers ou des pistes forestières ;
- Ne pas piétiner les jeunes pousses d'arbres, les cultures et les prairies, sinon elles ne pourront plus être ramassées et exploitées.

En tant que collectivité locale

- Informer sur l'utilisation possible des chemins ruraux ou communaux ;
- Ne pas laisser barrer les chemins ruraux balisés ;
- Etudier et favoriser l'installation de chicane permettant le passage de tous les utilisateurs sur les sentiers de randonnée ;
- Favoriser la mise en place de programmes pluriannuels d'entretien et de balisage des sentiers fréquentés, en partenariat avec les communes voisines ;
- Mettre en place, en partenariat avec les autres communes de Belledonne, un groupe de concertation qui aura en charge de proposer des solutions aux conflits d'usage ;

En tant que sylviculteur

- Respecter les contrats de la charte forestière du territoire et de la charte de qualité d'exploitation ;
- Respecter les règles de sécurité lorsqu'il y a exploitation forestière.

En tant que chasseur ou pêcheur

- Mener une gestion du gibier équilibrée en concertation avec les agriculteurs ;
- Respecter l'environnement des cours d'eau et la propreté des bordures de rivières ;
- Ne pas dégrader le milieu lors de l'accès aux zones de chasse et de pêche.

En tant que propriétaire foncier

- Engager une conversation avec les personnes entrant sur ma propriété.

Belledonne : l'empreinte des hommes

Aristide Berges (1833-1904)
Aristide Berges a été parmi les premiers à expérimenter la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique. C'est en 1869 qu'il inaugure sur Belledonne la première chute d'eau de 200 mètres de hauteur.

Jean-Sébastien Baroz (1865-1949)
A la fin du XIX^{ème} siècle, le tourisme de montagne prend de l'ampleur. En 1898, Jean-Sébastien Baroz accompagne 200 alpinistes sur les pics des Sept-Laux, contribuant ainsi au développement de ce loisir.

François Billerey (1775-1839)
François Billerey est à l'origine de l'essor du thermalisme sur Belledonne. En 1817, il relance l'usage des eaux d'Inzean en fait.

Les principes fondamentaux

Le principe du partage de l'espace
Vivre ensemble sur Belledonne et se respecter

Le principe d'information
Apprendre à connaître les activités rurales du massif et informer sur les besoins des acteurs de Belledonne

Le principe d'éducation
Informé sur le rôle de l'agriculture en terme de maintiendes paysages et de la culture rurale de montagne

Le principe de concertation
Favoriser les échanges et le dialogue
Travailler de concert sur les problèmes du foncier agricole et de la valorisation touristique

Le principe de promotion
Informé et expliquer la présente charte, ses objectifs et son contenu